

Je me souviens également que le ministre de la Santé de Singapour nous a félicités, il y a deux ans, à l'île Maurice,—où se tenait la deuxième conférence médicale des pays du Commonwealth,—de nos suggestions relatives à la législation canadienne future ayant trait à l'usage du tabac.

Je crois que le seul pays qui, jusqu'ici, ait adopté des mesures législatives visant à vaincre le fléau du tabac en Asie, c'est Singapour.

De toute façon, je pense que le député de Louis-Hébert (M^{me} Morin) a touché aussi un point extrêmement important. Il s'agit d'une éducatrice—je ne dirai pas une ancienne éducatrice, car, à titre de député, elle l'est encore, et elle le demeurera toujours—et je pense qu'être député, surtout de la circonscription de Louis-Hébert, c'est un peu devenir éducateur, mais éducateur à un niveau peut-être un peu plus élevé que celui où elle œuvrait antérieurement. J'espère qu'elle continuera à exercer son activité dans ce domaine, pour que nous nous puissions l'appuyer lorsqu'elle parle d'éducation, car le problème de l'usage du tabac au Canada en est un d'éducation.

Que faire quand on entre dans un hôpital et qu'on voit des médecins, le cigare, la cigarette ou la pipe à la bouche, alors qu'ils font leur ronde du matin, à 7h 55, et que souvent, alors qu'ils examinent leurs patients, ceux-ci ont déjà les yeux irrités par la fumée?

C'est l'exemple qui compte. Et c'est un bien piètre exemple que de voir les parents et les éducateurs fumer comme des cheminées. Souvent aussi, ils mettent le feu à leur pantalon, dans leur automobile, ce qui, d'ailleurs, ne semble pas nullement les convaincre. Je me souviens qu'au comité on avait tenté de produire des chiffres sur les incendies causés par les fumeurs imprudents, et combien il en avait coûté aux Canadiens. Ces chiffres étaient spectaculaires.

Je disais qu'il s'agissait d'une question d'éducation, et que les parents devaient donner l'exemple. Aujourd'hui, les parents fument comme des cheminées. Le soir, lorsque les enfants arrivent, la première chose qu'on sert n'est pas la soupe, mais bien les cigarettes. On prend chacun une cigarette; alors les enfants s'imaginent que l'usage du tabac fait partie de la personnalité des parents, et tout le monde fume. Les petits garçons fument en cachette dans les garde-robes. L'été, autrefois, les petits garçons se cachaient dans les champs de maïs pour aller fumer une cigarette, et il était difficile pour le père ou la mère de les attraper dans de telles conditions.

On devrait commencer à faire l'éducation, comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait de temps à autre des efforts louables dans ce sens. Malheureusement, il semble bien que les fonds soient assez limités et qu'on en consacre peu à faire de l'éducation.

Lorsque le gouvernement fédéral fait de l'éducation, immédiatement, ceux qui pensent que nous sommes des usurpateurs de pouvoirs provinciaux, alors qu'on sait que l'éducation, selon la Constitution, est du ressort des provinces, soulèvent un tollé à travers toutes les provinces, à l'effet que le gouvernement fédéral s'introduit dans le domaine de l'éducation. Et Dieu sait combien, lorsque nous avons étudié ce problème en comité, nous avons entendu toutes sortes de choses drôles au sujet de la recommandation que nous avions faite, savoir que nous devrions consacrer des fonds à faire de l'éducation, au moyen de la

Restriction de l'usage du tabac

documentation, de bills, de procédés audio-visuels, surtout dans les écoles. Mais pour ce faire, il fallait consulter les ministères de l'Éducation et les commissions scolaires, et pour finalement atteindre l'élève en cause il se serait peut-être écoulé deux ou trois ans.

On sait actuellement que le nombre de fumeurs, au Canada, a diminué, mais que la consommation des cigarettes a augmenté. On sait, par exemple, que les enfants qui n'ont pas encore franchi le cap de la vingtaine fument de plus en plus, et l'on sait également que plus d'hommes que de femmes ont cessé de fumer, ce qui est assez curieux.

Nous croyions que, grâce aux mouvements de libération de la femme, elles étaient devenues égales aux hommes. A moins d'une preuve du contraire, dans le domaine de la cigarette, nous devrions dire qu'elles sont encore le sexe faible.

Voilà pourquoi, monsieur le président, il est bien important qu'on dise aux femmes enceintes, par exemple, que si elles fument comme des cheminées durant leur grossesse, leurs enfants seront un peu plus petits. C'est vrai; c'est une constatation médicale. Si les mères enceintes fument plus que normalement, cela peut avoir des conséquences lors de l'accouchement.

Nous avons étudié dans tous les détails cette question relative à la cigarette, et j'encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait de lire le rapport qui a été présenté. J'espère qu'on le retirera un jour des tablettes poussiéreuses et qu'on le montrera au public, bref, au monde entier. Je m'en moque un peu, parce que je n'ai pas l'intention, ni, je pense, le gouvernement canadien, d'influencer quelque pays que ce soit. Si, au moins, on pouvait avoir la sagesse et l'astuce de faire comprendre, par tous les moyens que nous avons à notre disposition, que la cigarette est le «tueur n° 1» au Canada, qu'elle engendre des maladies les plus dévastatrices et les plus mortelles, notamment celles du cœur et des poumons, on aurait accompli quelque chose. Il faut tenter de faire quelque chose par tous les moyens, même par des lois, bien que je n'aime pas l'expression «adopter des lois». Nous sommes censés vivre dans un monde libre, nous sommes censés être libres et intelligents; alors, nous ne devrions pas avoir besoin d'adopter des lois pour dire: Tu vas faire cela, tu ne feras pas cela, et si tu ne fais pas cela, tu seras puni, tu paieras l'amende, etc.

Monsieur le président, nous avons un trop beau pays, nous avons de bons députés à la Chambre, des gens qui, chacun dans son propre domaine, œuvrent toujours pour le plus grand bien du Canada. Je félicite ceux qui ont donné à la Chambre des communes l'occasion de prononcer des discours, d'étudier les divers bills qui ont été présentés à ce sujet. Je félicite encore mon ami de Surrey-White Rock de sa participation, lui surtout qui est journaliste, d'empêcher autant que possible les Canadiens d'avoir des «cerveaux nuageux» pour le reste de leurs jours!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est écoulée. Comme il est 5 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le jeudi 14 juin 1973, la Chambre demeure ajournée jusqu'à mardi prochain, à 2 heures de l'après-midi.

Bonne fin de semaine.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)